Maladies contagieuses

Dans un souci de protection collective et afin de limiter la propagation des maladies contagieuses telles que la gastro-entérite, la grippe, rhume… il est essentiel d'adopter des mesures adaptées dès l'apparition de symptômes évocateurs.

Ce protocole a pour objectif de rappeler les bonnes pratiques à suivre, tant pour les personnes symptomatiques que pour l'entourage, afin de garantir la sécurité de tous (résidents, professionnels).

- **En cas d'apparition de ces symptômes, il est demandé de consulter le médecin attribué au séjour (dont les coordonnées figurent dans les informations médicales)**
- Informer AVL au **04-77-47-40-00.**

